



COMMERCES, NEWS, TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

LE FONDS D'AIDE À L'INNOVATION, POUR UN COMMERCE DURABLE

La Ville soutient ses commerces de proximité par la mise en place d'un nouveau dispositif : « le fonds d'aide à l'innovation pour un commerce durable ».

Publié le 08 septembre 2023



2024, vers un fonds d'innovation toujours plus durable !

Depuis 2021, ce ne sont pas moins de **300 mille euros de la Ville** plus **150 mille euros de l'État** qui ont été attribués à **35 commerces Mantais** pour les aider à financer leurs travaux de rénovation, modernisation, accessibilité et sécurité pour une valeur globale de près de **2 millions d'euros** !

Les fonds étant épuisés, la Ville souhaite continuer à soutenir le commerce de proximité par la création d'un nouveau dispositif : « **le fonds d'aides à l'innovation pour un commerce durable** ».

Ce nouveau fonds a vocation à valoriser et financer les travaux à visée énergétique, environnementale et les initiatives écoresponsables contribuant à éviter, réduire et compenser les impacts des activités sur l'environnement. Il a pour objectif d'être au plus proche des besoins des commerçants en leur permettant de réduire leurs factures d'énergie, de consommer mieux et moins en leur donnant les moyens de rénover leurs outils de travail de manière qualitative et durable.

Découvrez les différentes aides disponibles pour rénover votre commerce ou pour votre projet de boutique :

➤ **Transition énergétique et modernisation du commerce** : jusqu'à 8 000 € selon conditions

OU

<https://www.manteslajolie.fr/information/fil-infos/nouveau-le-fonds-daides-a-linnovation-pour-un-commerce-durable-3762?>

- > **Transition énergétique et modernisation des devantures, enseignes, terrasses** : jusqu'à 3 500 € selon conditions

ET

- > **Accessibilité et sécurisation du commerce** : jusqu'à 3 000€ selon conditions

ET

- > **BONUS Démarche écoresponsable** : jusqu'à 3 000€ selon des critères d'éco-responsabilité (réduction et la valorisation des déchets : réduction des emballages, réduction du gaspillage alimentaire, mise en place du tri sélectif, valorisation des bio déchets, produits locaux et/ou en circuits courts (moins de 150km), Label « Eco-défis », projets présentés dans le cadre du Plan Vert de la Ville...).

Ce nouveau fonds est également complété par le dispositif « **Chèque Efficacité Energétique** » de la Région Ile-de-France qui accorde jusqu'à **10 000€** aux TPE-PME franciliennes de moins de 20 salariés pour les aider à faire face à la crise énergétique.

Si l'un de ces points vous intéresse, c'est par

[ici](https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/commerces-entreprises/reglementation-commerciale-et-subventions/devantures-commerciales) (<https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/commerces-entreprises/reglementation-commerciale-et-subventions/devantures-commerciales>)

Vous êtes porteur de projet ? Bénéficiaire en complément de la

[prime à l'implantation](https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/commerces-entreprises/reglementation-commerciale-et-subventions/implantation-de-nouveaux-commerces) (<https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/commerces-entreprises/reglementation-commerciale-et-subventions/implantation-de-nouveaux-commerces>)

: jusqu'à 13 000€ selon conditions.

Pour plus d'informations, contactez l'

[Office de Commerce](https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/commerces-entreprises/office-du-commerce) (<https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/commerces-entreprises/office-du-commerce>)